

## Délibération n° 2023-10-07-012

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 7 octobre 2023

Objet : AUTORISATION DE  
PROGRAMME ET CREDIT  
DE PAIEMENT

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
26 septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 83  
Pouvoir : 4  
Votants : 87

Pour : 85  
Contre : 0 –  
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le sept octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, JAHARD Laurent, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, GUILLEVIC Yann, DISSARD Andréa, ROGER Christine, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier

**Suppléants ayant pouvoir :**

CROS Jean-Claude, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, BARRAUD Pierre, NURY Jacques, GHESQUIERE Chantal, PICHON Jean, SENNEPIN Romain, VIGIGNOL Yannick, ZIMNIAK Didier, PELLISSIER Emmanuel

**Pouvoirs :**

CHALUS Jean-Baptiste donne procuration à GUILLAUME Stéphane, PONTRUCHER Bruno donne procuration à RAZAVET Jean-François, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre donne procuration à PELLISSIER Emmanuel

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

## AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

### Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme RESEAU (Hors Programme) 2023 – (code : RES2023-02023 – n° inventaire : 2023RES02023-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme RESEAU voté au budget 2023 le 4 mars 2023 prévoyait une ouverture de crédits de 2 000 000,00 € TTC initialement réparti comme suit :

Autorisation de Programme (AP)	2 000 000 € (1 666 667 € HT)
Crédits de Paiements (CP) 2023 : 10 %	166 667 €
Crédits de Paiements (CP) 2024 : 90 %	1 500 000 €

Le Territoire Energie du Puy de Dôme a été notifié par le Ministère de la Transition Ecologique courant août, d'un redéploiement des crédits pour l'électrification rurale vers un nouveau sous-programme « enfouissement ».

Le TE63 propose de se positionner sur cette enveloppe d'aide avec la création d'un programme dédié afin de flécher les dépenses et recettes afférentes.

Les crédits à inscrire sur ce nouveau programme pour financer les travaux (440 000 €) peuvent être mouvementés depuis le programme RES 2023. Les inscriptions actualisées seraient les suivantes :

Autorisation de Programme (AP)	1 560 000 € (1 300 000€ HT)
Crédits de Paiements (CP) 2023 :	116 667 €
Crédits de Paiements (CP) 2024 :	1 183 333 €

Les crédits de paiement (en HT) doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2023 à 2024. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2023, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 300 000€ HT concernés.

Le président propose à l'assemblée :

- de voter le nouveau montant de l'autorisation de programme et la nouvelle répartition des crédits de paiement

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ENFOUISSEMENTS – (code : FC 2023-02123 n° d'inventaire 2023FC02123-2315)

Afin de répondre à la proposition d'aide aux financements de travaux d'enfouissement du réseau d'électrification notifiée au mois d'août 2023 par le Ministère de la Transition Ecologique (FACE), il est proposé à l'Assemblée Délibérante de créer un programme dédié à ces opérations afin d'en cibler les dépenses et les recettes. Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont de 440 000 € TTC répartis comme tels sur l'Autorisation de Programme biennale 2023.

Autorisation de Programme (AP)	440 000 € (366 666,66 € HT)
Crédits de Paiements (CP) 2023 :	50 000 €
Crédits de Paiements (CP) 2024 :	390 000 €

Le montant total des travaux prévus au programme ENFOUISSEMENTS s'élève à 440 000 € TTC. Les crédits de paiement (en HT) doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2023 à 2024. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2023, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 366 666.66 € HT concernés.

Le président propose à l'assemblée :

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme ci-dessus ;
- que les reports de crédits de paiement non consommés soient reportés sur l'exercice budgétaire suivant ;

- que les ressources de financement attendues sont les aides FACE (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale) à concurrence de 80 % du HT soit 293 333.33 € réparties comme suit :

FACE 2023	58 666.66 €
FACE 2024	234 666.67 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

  
